

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI à vocations multiples - CC CAZALS-SALVIAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003532700010

POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : COMMUNAUTE CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2014

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	50
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	53
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	54
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	56
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	61
C3.2 - Liste des établissements publics créés	62
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	63

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	64
D2 - Arrêté et signatures	65

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CC CAZALS-SALVIAC COMMUNAUTE CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL	BP 2014
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/moy_BPS.asp
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 568 062,00	3 249 483,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 318 579,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 568 062,00	3 568 062,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 420 509,00	3 368 854,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	388 932,00	437 984,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 997 397,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 806 838,00	3 806 838,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		7 374 900,00	7 374 900,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	497 014,00	0,00	445 400,00	445 400,00	445 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	766 647,00	0,00	908 560,00	908 560,00	908 560,00
014	Atténuations de produits	700 910,00	0,00	711 460,00	711 460,00	711 460,00
65	Autres charges de gestion courante	450 178,00	0,00	390 100,00	390 100,00	390 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 414 749,00	0,00	2 455 520,00	2 455 520,00	2 455 520,00
66	Charges financières	134 477,00	0,00	75 700,00	75 700,00	75 700,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	13 300,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 563 126,00	0,00	2 551 220,00	2 551 220,00	2 551 220,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 028 041,00		939 342,00	939 342,00	939 342,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	62 977,00		77 500,00	77 500,00	77 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 091 018,00		1 016 842,00	1 016 842,00	1 016 842,00
TOTAL		3 654 144,00	0,00	3 568 062,00	3 568 062,00	3 568 062,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 568 062,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	93 900,00	0,00	113 900,00	113 900,00	113 900,00
73	Impôts et taxes	2 107 063,00	0,00	2 137 682,00	2 137 682,00	2 137 682,00
74	Dotations et participations	878 076,00	0,00	900 581,00	900 581,00	900 581,00
75	Autres produits de gestion courante	73 000,00	0,00	80 320,00	80 320,00	80 320,00
Total des recettes de gestion courante		3 169 039,00	0,00	3 249 483,00	3 249 483,00	3 249 483,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 169 039,00	0,00	3 249 483,00	3 249 483,00	3 249 483,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 169 039,00	0,00	3 249 483,00	3 249 483,00	3 249 483,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	318 579,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 568 062,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 016 842,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 495 126,00	388 932,00	2 202 695,00	2 202 695,00	2 591 627,00
	Total des dépenses d'équipement	2 495 126,00	388 932,00	2 202 695,00	2 202 695,00	2 591 627,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	366 404,00	0,00	217 814,00	217 814,00	217 814,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	366 404,00	0,00	217 814,00	217 814,00	217 814,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 861 530,00	388 932,00	2 420 509,00	2 420 509,00	2 809 441,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 861 530,00	388 932,00	2 420 509,00	2 420 509,00	2 809 441,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	997 397,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 806 838,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	518 232,00	227 794,00	326 629,00	326 629,00	554 423,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	531 998,00	0,00	672 873,00	672 873,00	672 873,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 062 230,00	227 794,00	1 045 502,00	1 045 502,00	1 273 296,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	434 200,00	145 190,00	356 166,00	356 166,00	501 356,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	392 031,00	0,00	948 344,00	948 344,00	948 344,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	65 000,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
	Total des recettes financières	893 231,00	210 190,00	1 306 510,00	1 306 510,00	1 516 700,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 955 461,00	437 984,00	2 352 012,00	2 352 012,00	2 789 996,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 028 041,00		939 342,00	939 342,00	939 342,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	62 977,00		77 500,00	77 500,00	77 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 091 018,00		1 016 842,00	1 016 842,00	1 016 842,00
TOTAL		3 046 479,00	437 984,00	3 368 854,00	3 368 854,00	3 806 838,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 806 838,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 016 842,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	445 400,00		445 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	908 560,00		908 560,00
014	Atténuations de produits	711 460,00		711 460,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	390 100,00		390 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	75 700,00	0,00	75 700,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	77 500,00	77 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		939 342,00	939 342,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 551 220,00	1 016 842,00	3 568 062,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 568 062,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	217 814,00	0,00	217 814,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 591 627,00		2 591 627,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 809 441,00	0,00	2 809 441,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	997 397,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 806 838,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 000,00		17 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	113 900,00		113 900,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 137 682,00		2 137 682,00
74	Dotations et participations	900 581,00		900 581,00
75	Autres produits de gestion courante	80 320,00	0,00	80 320,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 249 483,00	0,00	3 249 483,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	318 579,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 568 062,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	501 356,00	0,00	501 356,00
13	Subventions d'investissement	554 423,00	0,00	554 423,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	674 873,00	0,00	674 873,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 000,00	0,00	46 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		77 500,00	77 500,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		939 342,00	939 342,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	65 000,00		65 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 841 652,00	1 016 842,00	2 858 494,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	948 344,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 806 838,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	497 014,00	445 400,00	445 400,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	8 500,00	12 000,00	12 000,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Energie - Electricité	14 000,00	15 000,00	15 000,00
60613	Chauffage urbain	14 500,00	18 000,00	18 000,00
60621	Combustibles	17 935,00	18 000,00	18 000,00
60622	Carburants	24 000,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 900,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	35 000,00	23 000,00	23 000,00
60636	Vêtements de travail	1 300,00	2 100,00	2 100,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 500,00	6 000,00	6 000,00
6067	Fournitures scolaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	42 000,00	20 000,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	3 400,00	3 400,00
61522	Entretien bâtiments	9 200,00	9 000,00	9 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	90 000,00	85 000,00	85 000,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	24 000,00	22 000,00	22 000,00
616	Primes d'assurances	24 000,00	24 000,00	24 000,00
617	Etudes et recherches	7 884,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 670,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00	19 000,00	19 000,00
6237	Publications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	2 000,00	400,00	400,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	5 500,00	5 500,00
6248	Divers	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	1 000,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	300,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	1 300,00	2 200,00	2 200,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	2 500,00	2 500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 200,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	18 000,00	18 000,00	18 000,00
63512	Taxes foncières	7 925,00	7 500,00	7 500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	766 647,00	908 560,00	908 560,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	6 092,00	6 092,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	453,00	2 683,00	2 683,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 820,00	10 461,00	10 461,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	800,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6411	Personnel titulaire	354 460,00	431 322,00	431 322,00
6413	Personnel non titulaire	110 500,00	113 039,00	113 039,00
64162	Emplois d'avenir	9 000,00	34 690,00	34 690,00
64168	Autres emplois d'insertion	29 000,00	22 796,00	22 796,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	84 834,00	102 979,00	102 979,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 908,00	128 985,00	128 985,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 872,00	9 392,00	9 392,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 000,00	31 000,00	31 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	8 000,00	5 256,00	5 256,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 000,00	5 865,00	5 865,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres charges	1 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	700 910,00	711 460,00	711 460,00
739118	Autres reversements de fiscalité	506 313,00	516 880,00	516 880,00
73923	Reversements sur FNGIR	194 597,00	194 580,00	194 580,00
65	Autres charges de gestion courante	450 178,00	390 100,00	390 100,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	70,00	100,00	100,00
6531	Indemnités	28 000,00	27 000,00	27 000,00
6532	Frais de mission	650,00	650,00	650,00
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6535	Formation	500,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	88 000,00	0,00	0,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	28 000,00	35 000,00	35 000,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	6 700,00	7 000,00	7 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	285 758,00	307 250,00	307 250,00
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 414 749,00	2 455 520,00	2 455 520,00
66	Charges financières (b)	134 477,00	75 700,00	75 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 977,00	79 200,00	79 200,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	35 000,00	-3 500,00	-3 500,00
668	Autres charges financières	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	600,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	400,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	13 300,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 563 126,00	2 551 220,00	2 551 220,00
023	Virement à la section d'investissement	1 028 041,00	939 342,00	939 342,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	62 977,00	77 500,00	77 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	62 977,00	77 500,00	77 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 091 018,00	1 016 842,00	1 016 842,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 091 018,00	1 016 842,00	1 016 842,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 654 144,00	3 568 062,00	3 568 062,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 568 062,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	30 100,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 600,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	2 000,00	2 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	2 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	93 900,00	113 900,00	113 900,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	1 700,00	1 700,00
70632	Redevances services à caractère loisir	3 200,00	2 500,00	2 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	23 000,00	26 000,00	26 000,00
70688	Autres prestations de services	200,00	3 800,00	3 800,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 500,00	4 900,00	4 900,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	5 000,00	5 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	36 000,00	28 000,00	28 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	3 500,00	4 000,00	4 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 500,00	38 000,00	38 000,00
73	Impôts et taxes	2 107 063,00	2 137 682,00	2 137 682,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 492 942,00	1 504 108,00	1 504 108,00
73112	Cotisation sur la VAE	36 683,00	36 683,00	36 683,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	762,00	762,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 123,00	3 123,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	51 125,00	51 126,00	51 126,00
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	506 313,00	516 880,00	516 880,00
7362	Taxes de séjour	20 000,00	25 000,00	25 000,00
74	Dotations et participations	878 076,00	900 581,00	900 581,00
74124	Dotation d'intercommunalité	612 250,00	616 250,00	616 250,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	44 848,00	44 848,00	44 848,00
74171	Participat° Etat emploi jeunes	18 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	39 000,00	54 700,00	54 700,00
7472	Participat° Régions	3 415,00	3 415,00	3 415,00
7473	Participat° Départements	2 000,00	3 500,00	3 500,00
7478	Participat° Autres organismes	85 000,00	105 200,00	105 200,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	440,00	440,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	2 289,00	2 289,00	2 289,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	626,00	1 291,00	1 291,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	36 188,00	36 188,00	36 188,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	22 460,00	22 460,00	22 460,00
748371	Dotat° équipe territoires ruraux	12 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	73 000,00	80 320,00	80 320,00
752	Revenus des immeubles	73 000,00	80 320,00	80 320,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 169 039,00	3 249 483,00	3 249 483,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 169 039,00	3 249 483,00	3 249 483,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 169 039,00	3 249 483,00	3 249 483,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	318 579,00
--	-------------------

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 568 062,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	814 535,00	715 000,00	715 000,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	63 920,00	41 500,00	41 500,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	100 000,00	137 000,00	137 000,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	56 145,00	66 145,00	66 145,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	21 000,00	0,00	0,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	158 603,00	8 200,00	8 200,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	18 550,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	136 975,00	130 000,00	130 000,00
20	Opération d'équipement n° 20 (5)	58 234,00	0,00	0,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	20 332,00	25 000,00	25 000,00
22	Opération d'équipement n° 22 (5)	72 000,00	72 000,00	72 000,00
23	Opération d'équipement n° 23 (5)	66 350,00	80 000,00	80 000,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	400 000,00	5 000,00	5 000,00
26	Opération d'équipement n° 26 (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
27	Opération d'équipement n° 27 (5)	418 482,00	712 000,00	712 000,00
28	Opération d'équipement n° 28 (5)	2 000,00	80 000,00	80 000,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	13 000,00	0,00	0,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	50 000,00	20 850,00	20 850,00
32	Opération d'équipement n° 32 (5)	5 000,00	0,00	0,00
33	Opération d'équipement n° 33 (5)	10 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 495 126,00	2 202 695,00	2 202 695,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	366 404,00	217 814,00	217 814,00
1641	Emprunts en euros	364 404,00	215 814,00	215 814,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		366 404,00	217 814,00	217 814,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 861 530,00	2 420 509,00	2 420 509,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 861 530,00	2 420 509,00	2 420 509,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	388 932,00
-----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			997 397,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 806 838,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	518 232,00	326 629,00	326 629,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	85 767,00	53 000,00	53 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	99 633,00	51 629,00	51 629,00
1323	Subv. non transf. Départements	83 942,00	103 000,00	103 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	239 490,00	119 000,00	119 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	9 400,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	531 998,00	672 873,00	672 873,00
1641	Emprunts en euros	531 998,00	672 873,00	672 873,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	46 000,00	46 000,00
21571	Matériel roulant	12 000,00	46 000,00	46 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 062 230,00	1 045 502,00	1 045 502,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	826 231,00	1 304 510,00	1 304 510,00
10222	FCTVA	434 200,00	356 166,00	356 166,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	392 031,00	948 344,00	948 344,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	65 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		893 231,00	1 306 510,00	1 306 510,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 955 461,00	2 352 012,00	2 352 012,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 028 041,00	939 342,00	939 342,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	62 977,00	77 500,00	77 500,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	885,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	267,00	268,00	268,00
281318	Autres bâtiments publics	580,00	580,00	580,00
28138	Autres constructions	8 143,00	8 143,00	8 143,00
28152	Installations de voirie	32,00	1 066,00	1 066,00
281571	Matériel roulant	3 392,00	3 707,00	3 707,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 035,00	1 197,00	1 197,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	8 299,00	9 027,00	9 027,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	789,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 479,00	2 938,00	2 938,00
28182	Matériel de transport	14 165,00	17 480,00	17 480,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 508,00	15 734,00	15 734,00
28184	Mobilier	6 876,00	10 915,00	10 915,00
28188	Autres immo. corporelles	2 527,00	6 445,00	6 445,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 091 018,00	1 016 842,00	1 016 842,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 091 018,00	1 016 842,00	1 016 842,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 046 479,00	3 368 854,00	3 368 854,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			RESTES A REALISER N-1 (10)	437 984,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 806 838,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		688 093,36	a 100 495,00	715 000,00	b 715 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	688 093,36	100 495,00	715 000,00	715 000,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	688 093,36	100 495,00	715 000,00	715 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-815 495,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : MATERIEL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		36 463,92	a 1 500,00	41 500,00	b 41 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	649,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	649,43	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 814,49	1 500,00	41 500,00	41 500,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 033,33	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	2 198,72	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 609,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 597,86	1 500,00	17 500,00	17 500,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	3 089,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	13 045,32	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 240,33	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-38 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE : REFECTION BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 256,58	a 13 565,00	137 000,00	b 137 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 256,58	13 565,00	137 000,00	137 000,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	2 157,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	8 600,00	70 000,00	70 000,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	8 099,25	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	4 965,00	67 000,00	67 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 16 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	8 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-134 565,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)
LIBELLE : BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		55 574,34	a 150,00	66 145,00	b 66 145,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 574,34	150,00	66 145,00	66 145,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	7 624,29	0,00	56 145,00	56 145,00	0,00
2182	Matériel de transport	5 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2184	Mobilier	3 286,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	39 163,45	150,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-66 295,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : ZONE ARTISANALE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 056,76	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 056,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 556,76	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 41 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	41 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	41 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	41 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : MAISON MEDICALE CAZALS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		94 283,66	a 52 500,00	8 200,00	b 8 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	94 283,66	52 500,00	8 200,00	8 200,00	0,00
2138	Autres constructions	94 283,66	52 500,00	8 200,00	8 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 700,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : ATELIER SPECTACLE VIVANT MARMINIAC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 081,54	a 4 500,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 081,54	4 500,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	4 081,54	4 500,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 500,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : PLANS D'EAU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 7 140,00	130 000,00	b 130 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	4 640,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	4 640,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 500,00	130 000,00	130 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	2 500,00	130 000,00	130 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-137 140,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : IMMEUBLE PLACE SALEL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		42 813,34	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 813,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	42 813,34	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : SALLE A GINDOU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 20 332,00	25 000,00	b 25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 332,00	25 000,00	25 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	20 332,00	25 000,00	25 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-45 332,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)
LIBELLE : MAISON CARREFOUR FRAYSSINET

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	72 000,00	b 72 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-72 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 (1)
LIBELLE : ABBAYE NOUVELLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		38 108,13	a 26 500,00	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 108,13	26 500,00	80 000,00	80 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	38 108,13	26 500,00	80 000,00	80 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 32 095,00	d 51 000,00
13	Subventions d'investissement	32 095,00	51 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	27 042,00	27 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	12 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 053,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-23 405,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)
LIBELLE : MEDIATHEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		323 087,66	a 15 000,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	323 087,66	15 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	243 427,91	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 207,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	64 052,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	399,97	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 60 070,00
13	Subventions d'investissement		60 070,00
1322	Subv. non transf. Régions		20 272,00
1323	Subv. non transf. Départements		0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire		39 798,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	40 070,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1)
LIBELLE : MAISON DE LA NATURE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)
LIBELLE : ESPACE SOCIOCULTUREL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		12 548,39	a 87 000,00	712 000,00	b 712 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 548,39	87 000,00	712 000,00	712 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	32 000,00	22 000,00	22 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 548,39	55 000,00	690 000,00	690 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 105 629,00	d 211 629,00
13	Subventions d'investissement	105 629,00	211 629,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	18 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	24 629,00	24 629,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 000,00	50 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	31 000,00	119 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-481 742,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)
LIBELLE : ANNEXE ABBAYE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 13 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	13 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-67 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 29 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT SIEGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 250,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-250,00
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : ACCES FAUBOURG EST

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : FILIERE BOIS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 50 000,00	20 850,00	b 20 850,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	20 850,00	20 850,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	50 000,00	20 850,00	20 850,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 30 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	30 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 850,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)
LIBELLE : LOCAL GIREMUS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 33 (1)
LIBELLE : GITE CAZALS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 10 000,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	10 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 35 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	35 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	15 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-75 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 077 098,08									
1641 Emprunts en euros (total)					2 077 098,08									
00415007/34681816176	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	28/02/2013	91 723,51	F	Sans	3,310	3,310		T	X PROGRESSIF	N	A-1
06038491462	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	31/03/2013	64 712,25	F		4,040	4,040		T	X	N	A-1
07034204	BANQUE POPULAIRE GOURDON		2012-12-31	21/01/2013	178 500,57	F		4,670	4,670		M	X	N	A-1
09297817536	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	30/06/2013	235 793,86	F	Sans	3,910	3,910		A	C	N	A-1
10278 02250 00020316602	CREDIT MUTUEL CAHORS		2012-12-31	31/03/2013	195 371,42	F		4,800	4,800		S	X A ECHEANCE	N	A-1
1127848	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT		2012-12-31	01/01/2013	159 495,14	F	Sans	4,430	4,430		A	P	N	A-1
2004266	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES		2012-12-31	15/01/2013	37 729,87	R		3,150	3,150		T	X PROGRESSIF	N	A-1
22883219362	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	31/01/2013	51 889,77	F		4,600	4,600		T	X	N	A-1
49515815357	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	10/01/2013	158 277,94	F	Sans	4,570	4,570		T	X	N	A-1
500113267410	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2013-01-01	01/02/2013	34 958,86	F		4,850	4,850		A	C	N	A-1
51707645780	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	20/06/2013	13 355,39	F		3,850	3,850		A	C	N	A-1
7597632	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES		2012-12-31	05/03/2013	35 758,28	F		2,890	2,890		T	X	N	A-1
7727337	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES		2012-12-31	05/01/2013	33 768,70	F		2,080	2,080		T	X	N	A-1
8006830	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES		2012-12-31	10/11/2013	200 000,00	F	Sans	4,260	4,260		A	P	N	A-1
843418465598	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	31/01/2013	46 350,21	F		3,200	3,200		T	X	N	A-1

CC CAZALS-SALVIAC - COMMUNAUTE CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2014

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
98795896209	C.R.CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOT		2012-12-31	03/01/2013	73 474,10	F		4,550	4,550		A	C	N	A-1
CAF DU LOT	CAF DU LOT		2012-12-31	13/10/2013	17 958,21	F		0,000	0,000		A	C	N	A-1
MON279305EUR/001	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL		2012-12-31	01/06/2013	134 212,93	F		4,690	4,690		A	C	N	A-1
MON279306EUR/01	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL		2012-12-31	01/05/2013	313 767,07	F	Sans	4,650	4,650		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

CC CAZALS-SALVIAC - COMMUNAUTE CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2014

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 077 098,08									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 879 956,70					215 813,34	79 166,77	0,00	30 106,33
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 879 956,70					215 813,34	79 166,77	0,00	30 106,33
00415007/34681816176	N	0,00	A-1	79 879,70	5,00	F	Sans	3,310	12 240,73	2 493,11	0,00	205,23
06038491462	N	0,00	A-1	54 504,73	4,00	F		4,040	10 626,19	2 042,37	0,00	0,00
07034204	N	0,00	A-1	159 173,62	6,00	F		4,670	20 249,09	7 003,63	0,00	180,22
09297817536	N	0,00	A-1	229 283,45	21,00	F	Sans	3,910	6 764,97	8 964,98	0,00	4 374,40
10278 02250 00020316602	N	0,00	A-1	185 778,33	13,00	F		4,800	10 059,08	8 798,08	0,00	2 108,63
1127848	N	0,00	A-1	149 139,51	10,00	F	Sans	4,430	10 814,38	6 606,88	0,00	6 127,80
2004266	N	0,00	A-1	28 750,32	2,00	R		3,150	9 274,96	796,81	0,00	170,63
22883219362	N	0,00	A-1	45 454,34	5,00	F		4,600	6 736,60	1 975,80	0,00	296,83
49515815357	N	0,00	A-1	145 486,45	8,00	F	Sans	4,570	13 386,17	6 421,47	0,00	1 358,32
500113267410	N	0,00	A-1	17 893,27	0,00	F		4,850	17 893,27	867,82	0,00	0,00
51707645780	N	0,00	A-1	6 803,82	0,00	F		3,850	6 803,82	261,92	0,00	0,00
7597632	N	0,00	A-1	27 201,02	3,00	F		2,890	8 807,24	691,24	0,00	38,39
7727337	N	0,00	A-1	21 711,49	1,00	F		2,080	12 309,96	356,00	0,00	46,72
8006830	N	0,00	A-1	200 000,00	13,00	F	Sans	4,260	10 740,22	8 520,00	0,00	1 142,18
843418465598	N	0,00	A-1	37 661,48	3,00	F		3,200	8 970,12	1 098,24	0,00	153,02
98795896209	N	0,00	A-1	64 325,68	5,00	F		4,550	9 564,67	2 926,81	0,00	2 477,78
CAF DU LOT	N	0,00	A-1	11 972,14	1,00	F		0,000	5 986,07	0,00	0,00	0,00
MON279305EUR/001	N	0,00	A-1	117 572,76	5,00	F		4,690	17 420,60	5 514,16	0,00	2 740,00
MON279306EUR/01	N	0,00	A-1	297 364,59	12,00	F	Sans	4,650	17 165,20	13 827,45	0,00	8 686,18
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC CAZALS-SALVIAC - COMMUNAUTE CAZALS-SALVIAC BUDGET PRINCIPAL - BP - 2014

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 879 956,70					215 813,34	79 166,77	0,00	30 106,33

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 879 956,70	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 700.00 €	26/06/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	26/06/2013
L	Voitures	5	26/06/2013
L	Camions et véhicules industriels	7	26/06/2013
L	Mobilier	15	26/06/2013
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/06/2013
L	Matériel informatique	2	26/06/2013
L	Matériels classiques	6	26/06/2013
L	Installations et appareils de chauffage	15	26/06/2013
L	Equipements de garages et ateliers	10	26/06/2013
L	Installations de voirie	25	26/06/2013
L	Plantations	15	26/06/2013
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	26/06/2013
L	Bâtiments légers, abris	10	26/06/2013
L	Agencement et aménagement de bâtiment, installation élec. et	15	26/06/2013
L	Appareils de levage - ascenseurs	20	26/06/2013
L	Equipements des cuisines	10	26/06/2013
L	Equipements sportifs	10	26/06/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		215 814,00	215 814,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		215 814,00	215 814,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	215 814,00	215 814,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	215 814,00	388 932,00	997 397,00	1 602 143,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 373 008,00	III 1 373 008,00
Ressources propres externes de l'année (a)		356 166,00	356 166,00
10222	FCTVA	356 166,00	356 166,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 016 842,00	1 016 842,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	268,00	268,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	580,00	580,00
28138	<i>Autres constructions</i>	8 143,00	8 143,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	1 066,00	1 066,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	3 707,00	3 707,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 197,00	1 197,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	9 027,00	9 027,00
281738	<i>Autres constructions (m. à dispo)</i>	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	2 938,00	2 938,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	17 480,00	17 480,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	15 734,00	15 734,00
28184	<i>Mobilier</i>	10 915,00	10 915,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	6 445,00	6 445,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	939 342,00	939 342,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 373 008,00	437 984,00	0,00	948 344,00	2 759 336,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 602 143,00
Ressources propres disponibles	IV	2 759 336,00
Solde	V = IV – II (6)	1 157 193,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6554	SYNDICAT CEOU	ENTRETIEN CEOU	SYNDICAT BERGES CEOU	Etablissement de droit public	5 500,00
6557	AIDE HABITAT	AIDE HABITAT	HABITAT	Autre personne de droit public	2 000,00
6558	SM PAYS BOURIAN	SM PAYS BOURIAN	SM PAYS BOURIAN	Etablissement de droit public	35 000,00
657364	TRANSPORT A DEMANDE	TRANSPORT A DEMANDE	BA TRANSPORT A LA DEMANDE	Autre personne de droit public	7 000,00
6574	FONCTIONNEMENT OT	TOURISME	OFFICE DE TOURISME	Association	46 000,00
6574	EXCEPTIONNELLE OT	TOURISME	OFFICE DE TOURISME	Association	6 000,00
6574	FONCTION.BAMBIN'ADO	CRECHE+ALSH+RAM	BAMBIN'ADO	Association	119 000,00
6574	COOP SCOLAIRES	75 % SORTIES+FIN ANN	COOP SCOLAIRES	Association	6 000,00
6574	ATELIER DANSE	ENFANCE	ATELIER DANSE MARMINIAC	Association	2 000,00
6574	ECM	ENFANCE	ENTENTE CAZALS-MONTCLERA FOOT	Association	1 500,00
6574	TENNIS CLUB SALVIAC	ENFANCE	TENNIS CLUB SALVIAC	Association	1 100,00
6574	MUSIQUE CLASSIQUE	CULTURE	ANIMATION ET CULTURE	Association	3 000,00
6574	ARTS PLASTIQUES	CULTURE	ATELIERS DES ARQUES	Association	4 000,00
6574	THEATRE	CULTURE	CHERCHEURS D'ETOILES	Association	1 500,00
6574	CINEMA GINDOU	CULTURE	CINEMA GINDOU	Association	13 500,00
6574	THEATRE	CULTURE	CIE ACETES	Association	7 000,00
6574	BIBLIOTHEQUE	CULTURE	CULTURE ET PATRIMOINE DE FRAYS	Association	500,00
6574	DANSE CONTEMPORAINE	CULTURE	FAITS ET GESTES	Association	8 000,00
6574	RESIDENCE FOYER	CULTURE	F&G RDCE FOYER MARMINIAC	Association	3 500,00
6574	MUSIQUE	CULTURE	L'ABBAYE-NOUVELLE	Association	1 800,00
6574	BIBLIOTH CAZALS	CULTURE	LECTURE AU CANTOU	Association	500,00
6574	FESTIVAL MUSIQUE	CULTURE	LES AMIS DE MARMINIAC	Association	3 500,00
6574	ECOLE MUSIQUE	CULTURE	MUSIQUE AU COINDE LA RUE	Association	11 500,00
6574	ARTS PLASTIQUES	CULTURE	UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUT	Association	1 000,00
6574	JARDINIERS BOURIAN	ACTION SOCIALE	LES JARDINIERS BOURIANS	Association	6 500,00
6574	SCIC	ACTION SOCIALE	SCIC INITIATIVES ENVIRONNEMENT	Association	12 343,00
6574	ADIL	HABITAT	ADIL	Association	850,00
6574	LA MAROTTE	FESTI'CITOYEN	LA MAROTTE	Association	700,00
6574	MUSEE DU MACHINISME	CULTURE MUSEE	MUSEE DU MACHINISME SALVIAC	Association	500,00
6574	FONCT.CRECHE GOURDON	ENFANCE	CRECHE GOURDON	Association	2 000,00
6574	MUTUELLE COUP DUR CA	MUTUELLE COUP DUR CA	MUTUELLE COUP DUR CAZALS	Association	1 000,00
6574	MUTUELLE COUP DUR SA	MUTUELLE COUP DUR SA	MUTUELLE COUP DUR SALVIAC	Association	500,00
6574	BIBLIOTHEQUE	CULTURE	PAR MOTS ET PAR LIVRES	Association	500,00
6574	HAUT-DEBIT	AMENAGEMENT ESPACE	AIDES HAUT-DEBIT	Personne physique	7,00
6574	PERSONNEL OT	TOURISME	OFFICE DE TOURISME	Association	26 500,00
6574	ART PLASTIQUES	CULTURE	GOUJOUN'ART	Association	1 550,00
6574	ASSISTANTE MATERNELL	ENFANCE	ASSISTANTES MATERNELLES	Association	7 200,00
6574	FESTIVAL	CULTURE	LES RENCONTRES D'ANTAN	Association	1 500,00
6574	MUSIQUE ET CHANT	CULTURE	LES BARJACAIRES	Association	1 200,00
6574	MOTO	ENFANCE/SPORT	FELIX PI-LOT	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	CHORALE	CULTURE	CHORALE EN JEUNESSE MUSICALE	Association	1 000,00
6574	ROLLER	ENFANCE/SPORT	ROLLER SALVIAC	Association	1 000,00
6574	VELOS	SPORT	CYCLOTOURISME SALVIAC	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,80	0,00	5,80	3,80	1,00	4,80
ADJOINT ADMINISTRATIF 1° CL	C	1,80	0,00	1,80	1,80	0,00	1,80
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGEE DE PROJETS ENFANCE,ENVIRONNEMENT ET TOURIS	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	3,35	8,35	7,35	1,00	8,35
ADJOINT TECHNIQUE 2° CL	C	4,00	0,60	4,60	4,60	0,00	4,60
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CL	C	0,00	2,75	2,75	2,75	0,00	2,75
COORDINATEUR DES ACTIVITES TECHNIQUES	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ETAPS PRINCIPAL 1° CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE 2°CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	1,65	4,65	3,65	1,00	4,65
ADJOINT D'ANIMATION 2° CL	C	2,00	1,65	3,65	3,65	0,00	3,65
CHARGEE DE MISSION TIC	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		15,80	5,00	20,80	16,80	3,00	19,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
CHARGEES DE MISSION TIC	C	ANIM	314	0,00	3-3-1°	CDD
CHARGEES DE PROJETS ENFANCE, ENVIRONNEMENT ET TOURIS	B	ADM	449	0,00	3-3-1°	CDI
COORDINATEUR DES ACTIVITES TECHNIQUES	C	TECH	406	0,00	3-3-1°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				18,86		
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	ANIM	309	0,00	3-b	CDD
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	TECH	309	0,00	3-b	CDD
CAE	C	TECH		9,43	A EMPLOI AIDE	CDD
EMPLOI D'AVENIR	C	TECH		9,43	A EMPLOI AIDE	CDD
TOTAL GENERAL				18,86		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SYMICTOM DU PAYS DE GOURDON		TEOM	516 880,00
SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN		PAYS	32 500,00
SYNDICAT DU CEOU ET DE LA GERM		COURS D'EAU	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financ	CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEU	03/04/2002	n° 02.0304.02 du 03/04/2002 -	SPIC	Oui
Multiple rural Frayssinet	MULTIPLE RURAL FRAYSSINET	04/08/2005	n°05.0408.10 du 04/08/2005 -	SPA	Oui
Régie à seule autonomie financ	TRANSPORT A LA DEMANDE	19/10/2010	n° 60/10 du 19/10/2010 -		Non
Zone Artisanale	ZONE ARTISANALE	28/11/2013	n°13.2811.13 du 28/11/2013 -	SPA	Oui

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location banque postale	Banque postale à Cazals	19/12/2005	n°1 du 19/12/2005 -	SPA

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 27/02/2014

Présenté par président (1),

A SALVIAC, le 04/03/2014

président ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A SALVIAC, le 04/03/2014

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALAZARD Laurent	
ANNÈS Jean	
ASTORG Jean-Claude	
AUBRY Richard	
BARGUES André	
BESSIERES Rosette	
BESSOU Jacques	
BLADIÉ Germain André	
BLANC Madeleine	
BOUSCASSE Yvon	
CABANEL Jean-Pierre	
CAMBOU Francis	
COSTES Serge	
CUMER René	
CUROUX Dominique	
DELPECH Anne-Marie	
DRUET Hélène	
DUPUY Jacques	
FAUCON Alain	
FIGEAC Michel	
FIGEAC Mireille	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

GRINFAN Nadine	
GUILLOTEAU Gilles	
LAFAGE Laurent	
LAFON Joël	
LAVAL Gérard	
LAVERGNE Christian	
LAVILLE Christian	
MALEVILLE Bernard	
MARTEL Jean-Luc	
MARTIN Thierry	
MAZEAU Claudine	
MONTHUS Marie-Jeanne	
PAUL Marcel	
PUGNET Charles	
PÉRIÉ Pascal	
RENAUX Alain	
ROUX Jacques	
THEULET Christian	
TOURON Bruno	
VAYSSIÈRES André	
VIGNAUD Fabienne	
VILARD Gilles	

Certifié exécutoire par président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 05/03/2014

A SALVIAC, le 04/03/2014

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.